



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 62612

Texte de la question

M. Yves Coussain attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des enseignants documentalistes dans l'académie de Clermont-Ferrand, En effet, des organisations syndicales soulignent que ces personnels qui assument la double mission de gérer les CDI dans les établissements scolaires du second degré et d'assurer la formation des élèves sont en nombre insuffisant au regard des besoins des usagers. En outre cette situation risque de s'aggraver compte tenu de recrutements moins importants au CAPES 2001. Il lui demande en conséquence quelles mesures il entend prendre pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Les décisions d'ouverture de postes aux concours du second degré s'appuient sur des prévisions de recrutement lissées sur cinq ans qui prennent en compte à la fois les départs définitifs des professeurs, les évolutions attendues de la démographie scolaire et l'impact des réformes pédagogiques. Le recours de plus en plus important aux enseignants de documentation, en particulier avec les travaux personnels encadrés au lycée et avec les itinéraires de découvertes au collège, a justifié un effort de recrutement significatif dans cette discipline ces dernières années puisque le nombre de postes mis au concours externe a augmenté de 80 % depuis 1998, passant de 100 postes à 160 en l'an 2000 et 178 en 2001 pour lesquels ont été admis, respectivement en 2000 et 2001, 180 et 200 candidats. Cet effort sera poursuivi dans les prochaines années dans le cadre du plan pluriannuel annoncé récemment par le Gouvernement. En outre, ce plan comporte un effort particulier pour la résorption de l'emploi précaire. C'est ainsi que, en 2001, 81 enseignants maîtres auxiliaires ou contractuels seront titularisés à l'issue du concours externe, interne et réservé et de l'examen professionnel de documentation, contre cinquante-six à la session 2000 du concours réservé.

Données clés

Auteur : [M. Yves Coussain](#)

Circonscription : Cantal (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62612

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juin 2001, page 3466

Réponse publiée le : 8 octobre 2001, page 5786